



RAPPORT ANNUEL 2009

EXPERTISE MINISTERE DU PLAN/DCRE EN MATIERE DE GESTION DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

RDC0302011
NN3000142



SOMMAIRE

TERMES DE REFERENCE	3
1. CONTEXTE DE L'APPUI AU MINISTRE DU PLAN.....	3
2. FONCTIONS DE L'EXPERT DE LA DCRE	3
I- COORDINATION DES RESSOURCES EXTÉRIEURES ET EFFICACITÉ DE L'AIDE.....	4
I.1. DÉCLARATION DE PARIS ET ETATS FRAGILES	4
I.2. PRINCIPES POUR L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DANS LES ETATS FRAGILES ET DIALOGUE INTERNATIONAL.....	5
II- AMÉLIORATION DU SUIVI ET DE LA COORDINATION DES ASBL ET DES EUP	8
II.1. SYMPOSIUM NATIONAL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RDC	8
II.2. RÉPERTOIRE NATIONAL DES ASBL ET EUP	9
II.3. RÉFORME DU CADRE LÉGAL RÉGISSANT LES ASBL ET EUP	10
III- COOPÉRATION INTERNATIONALE ET INTÉGRATION RÉGIONALE	11
III.1. GRANDES COMMISSIONS ET COMMISSIONS MIXTES	11
III.2. REGROUPEMENTS RÉGIONAUX AFRICAINS.....	12
IV- CONCLUSION.....	13
VI- ANNEXES.....	15
ANNEXE 1: PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DCRE- EXECUTION EXERCICE 2009.....	16
ANNEXE 2: RDC - OBJECTIFS DE LA DECLARATION DE PARIS POUR 2011	20
ANNEXE 4: RESUME DU RAPPORT PAYS RDC 2009 SUR LE SUIVI DES PRINCIPES	26
ANNEXE 5: FICHE POUR L'ENREGISTREMENT DES ASBL ET EUP (DECEMBRE 2009).....	29
ANNEXE 6: AGENDA DE LA RENCONTRE DES MINISTRES PROVINCIAUX DU PLAN (KISANGANI, 15-16 DECEMBRE 2009).....	32
ANNEXE 7: COMMUNIQUE DE PRESSE DE KISANGANI (16 DECEMBRE 2009).	35

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte de l'Appui au ministère du Plan

Dans le contexte politique de la restauration effective de la paix et de la réunification du pays, le Ministère du Plan a souhaité œuvrer dans le sens de l'accélération du processus du développement de la République Démocratique du Congo.

C'est dans ce cadre que le Ministère du Plan a sollicité un appui en expertise pour assurer le plein fonctionnement de la Direction de la Coordination des Ressources Extérieures, (DCRE) afin qu'elle puisse jouer pleinement ses rôles.

2. Fonctions de l'Expert de la DCRE

- *L'Expert devra organiser et appuyer la DCRE en sa qualité du Secrétariat du Comité de Coordination des Ressources Extérieures (CCRE) ;*
- *L'Expert devra mettre en place un système de suivi dans la mise en œuvre des accords de financement, des ressources extérieures et des programmes et projets issus de ce financement ;*
- *L'Expert devra rendre la DCRE autonome dans la gestion efficiente d'aide au développement et d'une Banque des données sur les ressources extérieures ;*
- *L'Expert devra mettre en place le système de diffusion et de circulation d'information sur les ressources extérieures entre le Gouvernement et les bailleurs ;*
- *L'Expert devra former les Cadres de la Direction des Ressources Extérieures en outils informatiques et logiciels oracles.*

En 2009, le programme de travail de la DCRE a été exécuté à hauteur de **73% des actions** (réalisé et partiellement réalisé ; cf. **Annexe 1**) ; ce qui, comme en 2008, a encouragé les différentes divisions de la Direction, impliquées dans plusieurs dossiers ayant trait à la coordination et au suivi des ressources extérieures, à la réforme du cadre législatif des ASBL et EUP et aux efforts d'intégration régionale. Avec l'appui de l'Expert, le programme de travail global de la Direction a été décliné en programmes de travail par division afin d'assurer un suivi plus proche des cadres responsables des actions à mener.

Le bilan a été fait ensemble et servira à l'élaboration du programme de travail de 2010. Certaines actions n'ont pu se réaliser, soit parce que dépendant de la dynamique d'autres ministères et de problèmes institutionnels profonds (ex. opérationnalisation du CCRE), soit par manque de réels moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre (ex. élaboration d'un guide national de négociation, gestion et financement des ressources extérieures ; édition et diffusion d'un bulletin d'information sur les ONG). Ces actions demeurent néanmoins importantes et devront être réexaminées en 2010.

I- Coordination des ressources extérieures et efficacité de l'aide

I.1. Déclaration de Paris et Etats fragiles

La vulgarisation de la Déclaration de Paris et des « Principes d'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires », destinée à améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide extérieure, a pu se réaliser avec l'appui de la France dans la plupart des provinces¹, sauf à l'Equateur, aux 2 Kasaï et au Maniema pour des raisons de disponibilité budgétaire.

Chaque province a pu donner ses recommandations quant à la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris. Pour beaucoup de participants, ces principes ne font pas assez référence aux échelons locaux ou régionaux en matière de gestion de l'aide extérieure, considérée plutôt comme du ressort du niveau central, qui négocie, signe et suit les accords bilatéraux ou multilatéraux pour l'ensemble des provinces sans nécessairement toujours les impliquer dans le cycle de la gestion des ressources extérieures.

Du point de vue du Plan d'action de la Déclaration de Paris, les travaux du **Forum national de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en RDC (15-16 juin 2009)** et la matrice de suivi de la mise en œuvre des mesures concrètes de l'Agenda de Kinshasa, peuvent être considérés comme des objectifs communs et des réponses mutuelles entre gouvernement et donateurs pour pallier ensemble aux dysfonctionnements et aux retards constatés au niveau de chacun des indicateurs de la Déclaration de Paris et obtenir de meilleurs résultats en termes d'efficacité de l'aide.

Grâce notamment aux travaux collectifs de la Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements, amorcés depuis 2007 avec les Directions du Plan et d'autres ministères, le Forum de juin 2010 a permis d'obtenir d'importants résultats au niveau de la **répartition et de l'adéquation de l'aide**, de la **revue des mécanismes et instruments de mise en œuvre des programmes** et de **l'architecture de l'aide**, notamment au travers des mécanismes et organes de pilotage et de coordination.

¹ Katanga (janvier 2009) ; Bas-Congo (février 2009) ; Province Orientale (5-10 mai 2009) ; Bandundu ((21-25 juin 2009) ; Sud Kivu (19-24 juillet 2009) ; Nord Kivu (25-31 juillet 2009).

La cartographie de l'aide fait par exemple le constat majeur :

- d'une **grande fragmentation de l'aide**, qui contribue à sa faible efficacité et efficience, à des coûts de transaction élevés pour les bailleurs comme pour le gouvernement,
- de problèmes de duplication et de coordination,
- de déstabilisation des institutions nationales, insuffisamment outillées pour piloter une multitude d'actions réalisées par de nombreux intervenants (déstabilisation accentuée par les unités parallèles de gestion).

L'**imprévisibilité de l'aide**, sa non intégration dans le budget national n'a pas permis par ailleurs une approche programme axée sur des résultats et une allocation optimale des ressources internes et externes.

Les études de cas des **mécanismes de livraison et de mise en œuvre de l'aide dans quelques secteurs** (éducation, santé, agriculture, environnement et justice) ont également révélé une faible implication du gouvernement aux différentes phases du cycle de gestion de programmes et de projets, depuis la sélection et la conception des projets jusqu'au suivi/évaluation en passant par la mise en œuvre. Comme l'avait déjà montré l'enquête 2008 sur la Déclaration de Paris, il n'y a que très peu d'approches sectorielles et la mise en place des Groupes thématiques, si elle est essentielle ne peut corriger ce constat. Les ministères ont des difficultés à assumer leur rôle de leadership et de coordination des différentes initiatives et aides.

Le Forum recommande enfin que **du côté des bailleurs**, il y ait une plus grande concentration des interventions et une meilleure coordination des décisions. **Côté gouvernement**, il est conseillé d'orienter les bailleurs dans leurs choix par la préparation d'une politique générale de l'aide et des lignes directrices par secteur. La division du travail qui en découlera pourra être discutée dans les Groupes Thématiques, dont le caractère fonctionnel doit être accentué par un renforcement des capacités.

Les défis en termes de coordination des ressources extérieures restent par conséquent encore importants jusqu'à la prochaine enquête 2011 sur la Déclaration de Paris. La feuille de route tracée à travers l'Agenda de Kinshasa met l'accent justement sur les mesures concrètes envisagées tant du point de vue du Gouvernement que des donateurs. Un **Comité technique consultatif**, comprenant la DCRE et l'Expert, suit et analyse l'évolution de cet Agenda à travers une matrice agréée au Forum mensuel Gouvernement/Donateurs.

L'Agenda de Kinshasa devrait ainsi améliorer l'atteinte des objectifs/cibles définis dans la Déclaration de Paris pour la RDC à l'horizon 2011 (cf. **Annexe 2**) et l'Agenda d'Action d'Accra. Concernant ce dernier, il faut noter que le paragraphe 21 fait en particulier l'objet d'un suivi rapproché par le Ministère du Plan.

I.2. Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et Dialogue international

La RDC, à travers le Ministère du Plan et la DCRE, assure en effet depuis le Forum Accra de septembre 2008 (cf. **Annexe 3**):

- la **présidence** au niveau international du Monitoring des Principes pour l'engagement dans les Etats fragiles et
- la **coprésidence** (RDC/DFID) pour le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat.

Deux ans après l'adoption des *Principes* par les Ministres des 23 pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD)², le **Rapport pays RDC 2009 de suivi des Principes**, avec l'appui particulier de la DCRE, a été achevé en décembre 2009³ comme c'est le cas dans les autres pays pilotes : Afghanistan, Haïti, République centrafricaine, Sierra Leone, Timor Oriental. Il a nécessité d'importants travaux d'ordre méthodologique, des réunions internationales et nationales afin d'aboutir à des critères d'analyse communs permettant d'établir des comparaisons entre pays pilotes pour chacun des 10 Principes.

Les objectifs poursuivis étaient notamment:

- d'examiner le degré d'application de chacun des dix *Principes pour l'Engagement International dans les États Fragiles et Situations Précaires* dans chaque pays et
- de définir les actions prioritaires pour améliorer l'efficacité de l'engagement international dans le pays.

Le tableau en **Annexe 4** donne un résumé des résultats obtenus et des priorités définies par l'ensemble des participants à la consultation nationale des 3 et 4 juin 2009, base du Rapport pays RDC.

Le **Rapport global** (6 rapports pays consolidés) sera finalisé début 2010 et présenté à Washington en février aux Directeurs INCAF (*International Network on Conflict and Fragility*) et aux Etats membres de l'OCDE. Il formulera des **recommandations** à l'intention des gouvernements et des acteurs internationaux afin d'améliorer l'impact de l'aide internationale dans les Etats fragiles. Le prochain Rapport d'étape global de 2011 sera intégré à l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2011, présentée au Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Séoul. D'autres pays pourront y participer.

Au niveau du **Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat**, les travaux de l'année 2009 avec l'OCDE ont permis d'obtenir des avancées importantes et de prévoir la **1^{ère} réunion internationale sur ce sujet à Dili au Timor Leste** pour avril 2010.

Lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra, pays donateurs et pays partenaires se sont en effet engagés à définir une série d'objectifs réalistes dans ce domaine, permettant d'adresser les causes profondes des conflits et de la fragilité de certains pays et d'assurer la protection et la participation des femmes. Afin de faciliter le consensus autour de ces objectifs, ils ont convenus de mettre en place ce Dialogue international⁴,

² Les ministres reconnaissent dans ce document la nécessité de prévoir, face à des situations de fragilité, **une réponse différente de celle qui peut convenir dans des pays plus stables**. Les principes visent à guider l'engagement international mis en place pour aider les Etats fragiles dans de nombreux domaines, parmi lesquels: la sécurité, la diplomatie, la coopération à l'appui du développement, la construction de la paix, l'action humanitaire, le commerce et l'investissement. Ils **complètent** les engagements énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005).

³ Rapport Pays 2009 de la République Démocratique du Congo portant sur l'Enquête de suivi des « Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires » : version préliminaire datée du 12 août 2009 et version finale mise en ligne début 2010 sur le site www.oecd.org/fsprinciples

⁴ A la date de novembre 2009, participent au Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'Etat les pays et organismes suivants : Afghanistan ; Allemagne ; Australie ; Autriche ; Banque africaine de développement ; Banque mondiale ; Belgique ; Brésil ; Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; Burundi ; Canada ; République centrafricaine ; Chili ; Chine ; Commission européenne ; République Démocratique du Congo ; Côte d'Ivoire ; Danemark ; Espagne ; Etats-Unis ; France ; FMI ; Haïti ; Italie ; Japon ; Liberia ; Népal ; Norvège ;

officiellement lancé à l'OCDE le 4 décembre 2008 en présence des coprésidents (RDC/France).

L'objectif du Dialogue est d'examiner les bonnes pratiques et les défis, et en particulier :

- de confronter les expériences de différents pays quant à la consolidation de la paix et le renforcement de l'État ; Le Dialogue international encouragera le partage d'expériences sur la coopération Sud/Sud dans ces domaines ;
- de débattre et d'agréer des principes et des bonnes pratiques fondamentaux dans ce sens ;
- d'identifier des objectifs restreints et réalistes dans ce domaine.

Les résultats de ces débats et des consultations nationales pluripartites, prévues pour 2009 et 2010, seront également présentés au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Séoul. Ils alimenteront les débats sur d'autres questions d'orientation de l'action, notamment le réexamen à l'ONU de l'avancement des OMD en septembre 2010.

En RDC une **1^{ère} mission préparatoire de l'OCDE** en ce sens a été organisée en décembre 2009 avec l'appui de la DCRE et de l'Expert. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les parties prenantes représentatives⁵ impliquées dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, afin de connaître leurs expériences et leurs recommandations pour l'avenir. Les questions suivantes ont été posées à l'ensemble des acteurs:

- Comment les nécessités de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État ont-elles été déterminées et prises en compte jusqu'à présent ?
- Quelles sont les principales priorités de la RDC en ce qui concerne la consolidation de la paix et le renforcement de l'État ?
- Comment obtenir de meilleurs résultats dans ces domaines ?
- Quels exemples de bonnes pratiques existent, qui pourraient être reproduits dans l'avenir ?

Le rapport produit, qui sera examiné et discuté lors de la Consultation nationale prévu en février 2010, dégage **six priorités** concernant la construction de la paix et le renforcement de l'État :

- **La Sécurité** : Réforme de l'armée, destinée à mettre en place une armée républicaine et professionnelle.
- **La Justice** : Renforcer la capacité et l'indépendance du secteur juridique ; Lutter contre l'impunité ; Réprimer les violences sexuelles.
- **La Décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale** : Tenir les élections locales ; Concevoir des programmes de développement local.
- **Le Dialogue entre parties prenantes** : Partager l'information et les perspectives de développement ; Développer les partenariats entre secteurs public et privé.

Pays-Bas ; PNUD ; Portugal ; Royaume-Uni ; Sierra Leone ; Sud-Soudan ; Suède ; Suisse ; Tchad ; Timor-Leste ; Togo ; Union africaine

⁵ Représentants du gouvernement central de RDC ; Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ; Représentants de la société civile congolaise ; Représentants d'organisations non gouvernementales internationales ; Représentants du secteur privé ; Élus provinciaux à l'Assemblée Nationale et aux Sénat, en particulier les représentants des provinces de l'est de la RDC.

- **L'Administration publique** : Mettre l'accent sur la formation et l'expertise congolaises ; Effectuer des réformes organisationnelles (y compris rationalisation).
- **La Dimension régionale** : Rechercher le dialogue et des solutions politiques avec les pays voisins ; Identifier des projets communs (Communauté économique des pays des grands lacs ou CEPGL, centrales hydro-électriques, etc.).

Les obstacles opérationnels et politiques dans l'aide internationale venant en appui à la construction de la paix et au renforcement de l'Etat en RDC ont également été mis en exergue dans ce rapport, de même que les défis et les exemples de bonne pratique. Plusieurs recommandations ont été faites, dont il faudra tenir compte dans le rapport pays final, attendu début 2010, qui alimentera là aussi un Rapport global, consolidé avec les rapports des pays participant à l'exercice⁶. Ce rapport global sera présenté par les coprésidents (RDC/Royaume-Uni) au Timor-Leste en avril 2010. Ses orientations ont été discutées par le **Groupe de pilotage**⁷ sur le Dialogue international, réuni en tant que tel pour la première fois à Dili, en septembre 2009 (Groupe actuellement dirigé par la RDC et DFID).

II- Amélioration du suivi et de la coordination des ASBL et des EUP

D'importants progrès ont été réalisés en 2009 dans le domaine du suivi et de la coordination des ASBL (Associations Sans But Lucratif) et des EUP (Etablissements d'Utilité Publique) et de l'amélioration du cadre des échanges entre le Ministère du Plan, la société civile en général et les donateurs impliqués dans ce secteur.

Les orientations de la DCRE, en charge de ces dossiers pour le Ministère, ont surtout privilégié, avec l'appui de l'Expert, l'obtention de 3 types de résultats :

- la tenue du **Symposium de la société civile de la RDC** (25 au 27 mai 2009) ;
- l'élaboration du **Répertoire national des ASBL et EUP** ;
- la préparation de la **réforme du cadre légal actuel régissant les ASBL et les EUP**, tout en tenant compte du processus de décentralisation et des dysfonctionnements réels observés dans l'application de la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 (antérieure à la Constitution du 18 février 2006).

II.1. Symposium national de la société civile de la RDC

Après pratiquement une année de préparation et de consultations aux niveaux national et provincial, le **Symposium de la société civile de la RDC** a finalement eu lieu du 25 au 27 mai 2009, à Kinshasa au Centre Catholique Nganda, sous le patronage du gouvernement congolais, à travers le Ministère du Plan, et avec l'appui de plusieurs donateurs (PNUD, Canada, Suède, Japon, Belgique et MONUC). Environ 165 participants venus des 11 provinces du pays, ainsi que les experts et les délégations étrangères (Bénin, Mozambique, Cameroun) ont contribué à ce Symposium. Des thèmes essentiels ont été traités avec les objectifs précis à réaliser:

⁶ Burundi, Libéria, RCA, RDC, Sierra Leone, Sud Soudan et Timor-Leste.

⁷ Ce **Groupe de pilotage** a été proposé lors de la réunion préparatoire au Dialogue international à Genève le 18 mars 2009. Les pays participants ont convenu d'établir ce Groupe de pilotage, composé d'un nombre restreint de pays membres et/ou d'organisations clés (actuellement RDC/Ministère du Plan, DFID, BAD, France, PNUD, Australie...). La fonction principale du Groupe de pilotage est de fournir conseils et orientations au Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'Etat, particulièrement en ce qui concerne la préparation de documents techniques, des enquêtes, des réunions internationales et des plaidoyers.

- Pour la **concertation au sein des OSC** : permettre aux acteurs de la société civile d'échanger et de définir les voies et moyens d'une concertation régulière et efficace entre les différents acteurs, mettre en œuvre et faire le plaidoyer sur les politiques nationales de développement en RDC.
- Pour le **dialogue sur les politiques** : permettre aux acteurs de la société civile d'échanger et de définir des voies et moyens d'un dialogue sur les politiques nationales de développement avec d'une part, le gouvernement, et d'autre part, avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- Pour **l'efficacité de l'aide** : dégager un consensus sur l'efficacité de l'aide (à savoir : l'état des lieux de l'aide et comment l'améliorer suivant une approche participative dans le cadre de la Déclaration de Paris).

Le Symposium a ainsi pu atteindre 4 types de résultats :

- La Déclaration du Centre Nganda ;
- Une feuille de Route post symposium ;
- Une Charte de la Société Civile de la RDC et ;
- Un projet du Protocole d'Accord entre le Gouvernement et les Organisations de la Société Civile de la RDC (pas encore signé).

Un Comité de Suivi dirigé par la société civile assure le pilotage de l'après/symposium et se réunit régulièrement avec les différentes parties prenantes sur la mise en œuvre des recommandations. Certains membres de ce Comité contribuent aux nombreux exercices menés par le Ministère du Plan que ce soit dans les domaines de l'efficacité de l'aide, du suivi du DSCR ou d'autres dossiers.

II.2. Répertoire national des ASBL et EUP

D'importants progrès ont été réalisés en 2009 concernant l'élaboration du **Répertoire national des ASBL et EUP** et la question de l'enregistrement. Avec l'appui de l'Expert et de l'équipe de la PGAI dans le travail de **consolidation des différentes bases de données** existantes (niveaux national et provincial), il a été possible de réaliser ce Répertoire national. Après de nombreux échanges un masque d'enregistrement a été adopté (cf. **Annexe 5**) et sera intégré dans la PGAI, qui constituera à terme la base d'enregistrement des ASBL et EUP.

Dans le contexte post-conflit de la RDC, le nombre et les actions des ONG tant nationales qu'internationales se sont accrus au cours des dernières années compte tenu de l'importance des besoins des populations et des urgences, mais **sans toutefois savoir qui fait quoi, où, comment, avec quels moyens et pourquoi ?**

L'objectif d'avoir un répertoire national, qui recense et identifie toutes ces initiatives, est ainsi apparu indispensable à réaliser dans les meilleurs délais ; d'autant que les expériences dans ce domaine datent du début des années 2000 et n'ont pas vraiment été mises à jour. Le **Répertoire 2009**, loin d'être exhaustif, constitue néanmoins un premier travail de recensement d'environ 4300 entités et de constitution d'une base de données statistique, alimentée pour l'instant par les données existant au niveau du Ministère national du Plan, des Divisions provinciales du Plan et de la MONUC. Un travail ultérieur devra bien sûr être mené auprès des différents ministères et services enregistrant également les ASBL et EUP avec des méthodes et des moyens différents. Les informations du Répertoire 2009 renseignent sur le pays d'origine, la zone d'intervention ou la province, le domaine d'intervention ou le secteur, le siège social et le responsable.

Dans le cadre de la **décentralisation et de la recherche de plus d'efficacité de l'aide**, notamment celle transitant par les ASBL internationales, la constitution de ce Répertoire national, perfectible à tout moment, revêt toute son importance car elle permet (i) d'échanger les informations entre les différents acteurs (gouvernement, donateurs, société civile/secteur privé), (ii) d'harmoniser les politiques provinciales et centrales dans ce domaine particulier, (iii) d'identifier les actions pertinentes de développement dans le domaine social et économique et (iv) de **mieux évaluer l'impact sur les populations**. Ce travail cartographique sera enfin très utile dans le cadre de la révision de la loi 004/2001 du 20 juillet 2001 portant sur les dispositions générales applicables aux ASBL et EUP. Il a été présenté à la 3^{ème} Table ronde des Ministres provinciaux du Plan à Kisangani en décembre 2009⁸ (cf. **Annexe 6**).

II.3. Réforme du cadre légal régissant les ASBL et EUP

La **réforme du cadre légal actuel régissant les ASBL et les EUP**, tout en tenant compte du processus de décentralisation et des dysfonctionnements observés dans l'application de la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001, apparaît aujourd'hui comme une priorité non seulement de la DCRE mais également du Ministère du Plan et du pays tout en entier tant les problèmes sont nombreux et parfois inextricables. Elle a été largement débattue à la rencontre de Kisangani. Cette loi trouve son fondement dans la Constitution de la République Démocratique du Congo en son article 37 du Titre II relatif aux droits humains, libertés fondamentales et devoirs du citoyen et de l'Etat qui dispose notamment que « *l'Etat garantit la liberté d'association et que les pouvoirs publics collaborent avec les associations qui contribuent au développement social, économique, intellectuel, moral et spirituel des populations et à l'éducation des citoyens et des citoyennes* ».

Cette collaboration génère toutefois assez fréquemment de multiples « tracasseries administratives et autres » pour les ASBL et les EUP, que ce soit au niveau de la **constitution de leurs dossiers**, de la **fiscalité** ou de la **situation du personnel** national ou expatrié.

Plusieurs travaux ont ainsi été engagés depuis quelques années dans ce domaine pour tenter d'analyser et de circonscrire les différents problèmes posés au regard des instruments juridiques en vigueur et des pratiques constatées au niveau des services impliqués. Le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA) a, notamment au cours des dernières années, soutenu un travail important d'inventaire et de réflexion sur les tracasseries à l'encontre des ONG et sur les faiblesses de la loi actuelle⁹, qui, outre ses imperfections, n'a pas eu de mesures d'application, créant ainsi des confusions dans son interprétation et une insuffisance de coordination entre les administrations concernées.

Face à cette situation, particulièrement complexe dans un pays post-conflit où l'humanitaire a pris une part très importante, et au décalage existant entre un cadre légal inapproprié et un cadre légal devant tenir compte du processus de décentralisation (initié par la Constitution du 18 février 2006), le Ministère du Plan, avec l'appui de la DCRE, a mis en place un **Groupe de travail ad hoc** composé des représentants des administrations impliquées (DGI, DGM, Ministère du Travail, Plan...), des ONG internationales et nationales, de OCHA et de la MONUC. Depuis mai 2009 les différents acteurs impliqués dans ce dossier se réunissent

⁸ Ont été invités, outre les services concernés du Ministère du Plan national, les 11 Ministres provinciaux ayant en charge le Plan et leurs Chefs de Division provinciale du Plan; OCHA; PNUD; MONUC Autres Agences du Système des Nations Unies ; DFID ; ONG internationales ; ONG nationales.

⁹ Trois documents sont disponibles depuis 2008 : (1) Guide pratique pour la constitution des ONG en République Démocratique du Congo ; (2) Répertoire des instruments juridiques nationaux En rapport avec le fonctionnement des ONG en République Démocratique du Congo ; (3) La fiscalité des ONG en RDC Introduction et Tableau synthétique.

chaque semaine, échantent, se concertent et émettent des propositions afin d'aboutir en priorité à un **Moratoire** de la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 et de parvenir à l'élaboration d'un **Edit provincial type** régissant les relations entre les ASBL/EUP et les autorités nationales et provinciales. Plusieurs provinces ont en effet déjà signé un édit provincial sur ces sujets sans concertation avec les acteurs impliqués et sans mise en cohérence des processus et des compétences nés de l'application de la loi de décentralisation.

Un projet de Moratoire et un Edit provincial type ont ainsi été présentés et discutés à Kisangani, avec comme objectif immédiat de permettre, au moins à titre temporaire, la prise de mesures visant à améliorer les relations entre le niveau central et le niveau provincial ainsi que le cadre de travail des ASBL et EUP, dont le rôle socio-économique a été important au cours des dernières années, surtout dans les phases de crises et de turbulences qu'a connues le pays. Bien sûr au-delà du Moratoire l'objectif visé est de changer ou de réviser la loi n°004/2001. L'idée d'un **Guichet unique** est également défendue dans ce cadre, avec un rôle d'accueil, d'information, d'arbitrage et de facilitation en faveur des ASBL et EUP.

Une feuille de route en est ressortie (**cf. Annexe 7**) avec 5 points à respecter et à suivre pour la DCRE dans son programme de travail 2010:

1. Présenter dans les meilleurs délais par SEM le Ministre National du Plan des recommandations des travaux de ces assises aux deux commissions interministérielles: Commission Economique et Reconstruction (ECOREC) ainsi que la Commission chargée des Besoins sociaux de base ;
2. Présenter en janvier 2010 par SEM le Ministre National du Plan des recommandations des travaux ces assises au Conseil des Ministres ;
3. Elaborer un édit provincial type dans le domaine du partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement fonctionnant sur l'étendue de la République, au plus tard le 10 janvier 2010 ;
4. Mettre en place au plus tard le 31 janvier 2010 d'une Commission mixte chargée de préparer le moratoire.

III- Coopération internationale et intégration régionale

Grâce aux programmes de travail par Division et à l'identification des responsabilités dans la gestion des dossiers, les cadres des divisions traitant de la coopération bilatérale, multilatérale et des questions d'intégration régionale ont fait un effort particulier en 2009 dans le suivi régulier et dans la remise des rapports d'activité, compilés trimestriellement et remis au Secrétariat Général à travers le rapport de la Direction. Plusieurs de ces cadres ont par ailleurs pu suivre des formations en informatique et en gestion de bases de données (ex. PGAI) et des formations sur d'autres thèmes (Programme d'Investissement Public, CDMT...).

Notons toutefois que, comme en 2008, les cadres de cette division ont continué à rencontrer des difficultés pour effectuer un suivi très régulier des partenaires multilatéraux car d'autres ministères, tels par exemple les Finances ou le Budget, restent les interlocuteurs privilégiés du FMI et de la Banque mondiale notamment.

III.1. Grandes Commissions et Commissions mixtes

Les cadres de la Division des Aides bilatérales ont préparé et suivi tout au long de l'année plusieurs Grandes Commissions et Commissions Mixtes entre la RDC et ses pays partenaires afin de renforcer ou de relancer selon le cas la coopération au développement. Il s'agit

principalement de la Namibie, Russie, Chine, Iran, Turquie, Tunisie et Tanzanie. Des rapports par pays ont été produits, reflétant l'état d'avancement des négociations et des dossiers de coopération en cours.

Concernant en particulier les relations avec le Royaume de Belgique, il s'est tenu au cours de l'année 2009 plusieurs réunions techniques spéciales en vue de la préparation du Programme Indicatif de Coopération (PIC 2010-2013), articulé sur quatre domaines de concentration (agriculture, pistes rurales, santé, éducation). Le PIC, d'un montant de 300 millions d'euros, a ainsi été adopté à Bruxelles le 21 décembre 2009 par la Commission Mixte de coopération au développement entre la RDC et le Royaume de Belgique.

III.2. Regroupements régionaux africains

La Division des Aides Multilatérales et Regroupements Régionaux Africains, en charge de ces questions, a mis l'accent en 2009 sur quelques regroupements régionaux africains, tels la SADC, la COMESA et la CEMAC. On peut par exemple citer :

- la préparation du 13^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la **COMESA** (marché commun d'Afrique orientale et australe¹⁰) qui s'est tenu le 7 juin 2009 au Zimbabwe à Victoria Falls, avec l'objectif de lancer une Union douanière régionale. Le thème principal était la « Consolidation de l'intégration économique régionale par le biais d'ajout de valeur, du commerce et de la sécurité alimentaire » ;
- les travaux préparatoires du 29^{ème} Sommet des 15 Chefs d'Etat et de gouvernement de la **SADC** (Communauté économique des pays de l'Afrique australe) qui s'est tenu du 2 au 8 septembre 2009 à Kinshasa et dont la RDC a eu la présidence. Le sommet a passé en revue un certain nombre de questions politiques et sécuritaires, la situation économique, les problèmes de l'intégration régionale, les rapports avec d'autres blocs régionaux (en Afrique et dans le monde) et les partenaires commerciaux ainsi que la signature de quelques protocoles. La zone de libre échange, les infrastructures, le processus d'interconnexion de la SADC avec d'autres regroupements régionaux (COMESA, notamment), l'exploitation de l'énergie produite à Inga (RDC) et la signature d'un certain nombre de protocoles ont également fait partie de l'ordre du jour du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Au niveau des **Accords de Partenariat Economiques** (APE)¹¹ avec l'Union Economique, les cadres ont suivi l'évolution des discussions et des travaux sur ce sujet au niveau national. Ce dossier est complexe et dure depuis quelques années (2003) sans qu'il y ait eu de signature de ces accords par la RDC. Le Ministère du Commerce demande en effet le respect d'un certain nombre de « préalables avant d'affronter la concurrence internationale ». La RDC devrait par exemple s'assurer de l'accroissement de sa production, du développement de ses exportations, de l'amélioration de la réglementation du commerce ainsi que du renforcement de l'intégration régionale. Cela passe par exemple par le développement de programmes de promotion de la compétitivité des entreprises, la diversification des exportations et l'amélioration de la qualité des produits et de leur conditionnement pour la sûreté du marché.

¹⁰ Le COMESA regroupe les pays suivants : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

¹¹ Avec la signature de l'Accord de Cotonou en 2000, le Groupe des 78 Etats ACP et l'Union européenne se sont engagés à mettre en place un nouveau cadre de partenariat commercial plus adapté aux exigences du commerce international et plus profitable aux économies des pays ACP.

Globalement et jusqu'à aujourd'hui, les négociations achoppent sur le degré de libéralisation tarifaire entre le bloc de l'Afrique centrale, qui réclame 60%, tandis que l'UE demande 80%. L'Afrique centrale voudrait plus de temps pour se préparer à tout démantèlement tarifaire, alors que l'UE ne voudrait leur accorder que deux ans.

Ce dossier est ainsi très important car l'intégration régionale peut être considérée comme un premier pas vers la « **réconciliation** » entre pays voisins et peut également **prévenir les crises** locales. La stabilisation régionale apporte en retour des bénéfices économiques en termes de stabilité du climat des affaires. L'opportunité de créer pour la RDC cet espace pacifié avec les pays voisins reste donc un défi à la taille du pays et de sa population. Les marchés régionaux africains restent en effet limités et fragmentés. Le commerce intra-Afrique centrale représente moins de 1% des échanges de la zone. Les marchés demeurent nationaux et étroits.

La Division des Aides Multilatérales et Regroupements Régionaux Africains assure ainsi le suivi de la "feuille de route" des négociations de la région Afrique centrale, en coordination avec d'autres espaces, tels la CEEAC et la CEMAC.

IV- CONCLUSION

En 2009, la Direction de la Coordination des Ressources Extérieures (DCRE) s'est organisée à l'aide d'un programme de travail structuré reposant sur ses principales fonctions¹². Plusieurs réunions de Direction et de divisions se sont déroulées afin de coordonner les travaux des cadres et parfois de rappeler les responsabilités de chacun dans la gestion de dossier complexe, tel celui des ASBL et EUP. Les activités de la Direction ont ainsi été très riches tout au long de l'année, que ce soit au niveau de l'amélioration de l'efficacité de l'aide ou au niveau de l'appui au dialogue entre la société civile, le gouvernement et les donateurs.

Il faut par ailleurs noter que des **bouleversements administratifs importants** ont soudainement eu lieu en milieu d'année avec la gestion/réorganisation de la Direction (du Ministère du Plan et de la fonction publique en général). En effet, suite à l'**Ordonnance n°09/074 du 31 juillet 2009** prise par le Chef de l'Etat, le Directeur de la DCRE a été mis en retraite en août 2009. Pendant quelques semaines un intérim a été assuré par le Chef de Division des ONG, qui a cumulé 2 fonctions jusqu'à sa nomination fin 2009. Malgré ces bouleversements, on peut toutefois dire que les différentes missions de la DCRE ont globalement été remplies, à travers notamment des **actions phares** qui ont abouti à d'importants résultats avec l'appui marqué de l'Expert. La contribution de ce dernier peut ainsi se résumer en 7 grands produits :

1. La vulgarisation de la Déclaration de Paris et des « Principes d'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires », destinée à améliorer l'efficacité et la coordination de l'aide extérieure, a pu se réaliser dans la plupart des provinces [Katanga, janvier 2009 ; Bas-Congo, février 2009 ; Province Orientale, 5-10 mai 2009 ; Bandundu, 21-25 juin 2009 ; Sud Kivu, 19-24 juillet 2009 ; Nord Kivu, 25-31 juillet 2009], sauf à l'Equateur, aux 2 Kassai et au Maniema pour des raisons de disponibilité budgétaire. La vulgarisation a bénéficié aux cadres des différentes administrations provinciales, aux ministres provinciaux, aux élus de l'Assemblée provinciale, à la société civile et aux donateurs présents dans la province.

¹² Coordination de l'action de mobilisation des ressources extérieures ; Suivi de l'utilisation des ressources extérieures ; Coordination et orientation des ONG ; Coordination de la participation de la RDC aux efforts d'intégration régionale.

2. La contribution à la réalisation du **Forum national de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en RDC** (15-16 juin 2009), qui a permis d'obtenir d'importants résultats au niveau de la répartition et de l'adéquation de l'aide, de la revue des mécanismes et instruments de mise en œuvre des programmes et de l'architecture de l'aide, notamment au travers des mécanismes et organes de pilotage et de coordination.

3. La mise sur pied, avec les services concernés du Ministère du Plan, notamment l'équipe de la Plateforme de gestion de l'Aide et des Investissements (PGAI), de la **matrice de suivi de la mise en œuvre des mesures concrètes de l'Agenda de Kinshasa** (du 16 juin 2009) et du **Comité technique consultatif**, chargé d'en faire le suivi et l'analyse, tant du point de vue du Gouvernement que des donateurs.

4. Le suivi permanent (point focal DCRE/Ministère du Plan pour l'OCDE) de l'Agenda d'Action d'Accra, en particulier pour les travaux concernant (i) le *Monitoring des Principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires* (**présidence** assurée par la RDC) et (ii) le *Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat* (**coprésidence** RDC/DFID). Pilotage avec l'OCDE du **Rapport pays 2009** dans les deux domaines et du **Rapport global du Monitoring des Principes** pour les 5 autres pays contribuant à l'exercice (Afghanistan, Haïti, République Centrafricaine, Sierra Leone, Timor Leste). L'objectif final de ses exercices est d'améliorer l'engagement international en RDC, de l'adapter au contexte du pays et de rendre l'aide octroyée plus efficace. Cet objectif rencontre d'ailleurs les orientations et les engagements pris par la Belgique au niveau international en matière d'efficacité de l'aide. Le nouveau PIC (2010-2013), par exemple, tient compte de cette dimension et des résultats de l'ensemble des travaux réalisés en RDC sur l'efficacité de l'aide et les Etats fragiles.

5. La préparation et le suivi des travaux de la tenue du **Symposium de la société civile de la RDC** (25 au 27 mai 2009), dont les résultats collectifs ont été (i) la Déclaration du Centre Nganda, (ii) la feuille de Route post symposium, (iii) la Charte de la Société Civile de la RDC et (iv) le projet de Protocole d'Accord entre Gouvernement et Organisations de la Société Civile.

6. Le pilotage de l'élaboration du **Répertoire national 2009 des ASBL et EUP**, qui constitue une base de données statistiques d'environ 4300 entités exerçant sur l'ensemble du territoire. Les informations du Répertoire 2009, qui seront très prochainement « basculées » dans la PGAI, renseignent sur le pays d'origine de l'ASBL/EUP, la zone d'intervention ou la province, le domaine d'intervention ou le secteur, le siège social et le responsable. Ce travail cartographique, très utile dans le cadre de la révision de la loi 004/2001 du 20 juillet 2001 sur les ASBL et EUP, a été présenté à la 3^{ème} Table ronde des Ministres provinciaux du Plan à Kisangani en décembre 2009.

7. La contribution à l'élaboration et à la rédaction du **projet de Moratoire** concernant la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 ainsi qu'à la confection d'un **Edit provincial type** dans le domaine régissant les ASBL/EUP et les autorités provinciales. Ces résultats, fruit d'un travail de 6 mois d'un Groupe de travail ad hoc, animé, dirigé par la DCRE avec l'appui de l'Expert et composé des représentants des administrations impliquées (DGI, DGM, Ministère du Travail, Plan...), des ONG internationales et nationales, de OCHA et de la MONUC, ont été présentés et discutés à la rencontre de Kisangani. L'idée est de permettre, au moins à titre temporaire, la prise de mesures visant à améliorer les relations entre le niveau central et le niveau provincial ainsi que le cadre de travail des ASBL et EUP. A terme, l'objectif visé est de changer ou de **réviser le cadre légal actuel issu de la loi n°004/2001**. L'idée d'un **Guichet unique** est également défendue dans ce

cadre. Il aurait un rôle d'accueil, d'information, d'arbitrage et de facilitation en faveur des ASBL et EUP.

VI- Annexes

Annexe 1: Programme de travail de la DCRE- Exécution Exercice 2009

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Exécution	Plan- Direction(s)-Divisions
I- Fonction de Planification Programmation				
1-Coordonner l'action de mobilisation des ressources extérieures	1-Vulgarisation de la Déclaration de Paris, des résultats des enquêtes de suivi et des Principes sur les Etats fragiles (Ministres provinciaux, Députés provinciaux, Administration, Société civile)	1.1. Déclaration de Paris vulgarisée, résultats des enquêtes de suivi et Principes des Etats fragiles, diffusés	√ Réalisé (7 sur 11 provinces vulgarisées ; sauf Equateur, 2 Kassai et Maniema par manque de financement)	DCRE/ Cabinet Plan Divisions DCRE : Assist. technique
	2-Validation du Plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, tenant compte des Principes des Etats fragiles	2.1. Version finale du Plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris mis à disposition des différents acteurs 2.2. Atelier de validation du Plan d'action de mise en œuvre de la Déclaration de Paris (bailleurs, gouvernement, société civile), tenu	√ Partiellement réalisé (les objectifs poursuivis ont été intégrés dans les recommandations du Forum sur l'efficacité de l'aide/juin 2009 et les autres travaux dans le domaine).	DCRE/ Cabinet Plan Divisions DCRE : Assist. technique
	3-Mette en œuvre les recommandations du Forum de Haut Niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide (2-4 sept 2008) et du Programme d'Action d'Accra (AAA)	3.1. Recommandations du AAA suivies 3.2. Monitoring des Principes pour l'engagement dans les Etats fragiles et les situations précaires, réalisé 3.3. Contribution au lancement du dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l'Etat, effectuée	√ Réalisé	DCRE/ Cabinet Plan Divisions DCRE : Assist. technique
	4- Opérationnalisation du CCRE	4.1. Projet d'Ordonnance de redynamisation du CCRE finalisé	Non réalisé	DCRE/ Cabinet Plan/Autres Directions et Ministères Divisions DCRE : Toutes

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Exécution	Plan- Direction(s)-Divisions
	5- Suivi des Grandes Commissions et Commissions mixtes	<p>5.1. Participation effective du Ministère du Plan/DCRE aux réunions</p> <p>5.2. Rapports sur l'état d'avancement de la coopération RDC-partenaires bilatéraux Afrique/Europe/Asie et Amérique</p> <p>5.3. Tenue et suivi des Commissions Techniques Mixtes Permanentes</p>	✓ Réalisé	DCRE/ Cabinet Division DCRE : Aide bilatérale
	6- Tenue des réunions des bailleurs bilatéraux	<p>6.1. Rapports des réunions du Comité des partenaires organisées et tenues régulièrement</p> <p>6.2. Rapports des réunions avec les autres partenaires bilatéraux</p>	✓ Réalisé	DCRE/ Cabinet Plan Divisions DCRE : Aide bilatérale
	7- Tenue des réunions des bailleurs multilatéraux	7.1. Les portefeuilles des bailleurs multilatéraux et de leurs différents programmes sont maîtrisés et des rapports sont produits	✓ Réalisé	DCRE/ Cabinet Plan Divisions DCRE : Aide multilatérale
	8- Tenue du secrétariat des réunions du Groupe Consultatif lorsqu'il a lieu	8.1. Rapports sur le suivi des réunions ou des revues du Groupe Consultatif	Non applicable en 2009	DCRE/ Cabinet Plan /Autres Directions et Ministères Divisions DCRE : Toutes
II- Fonction de Suivi/Evaluation				
2- Assurer le suivi de l'utilisation des ressources extérieures	9-Appui au fonctionnement de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA)	9.1. Banque des données sur les ressources extérieures à jour	✓ Réalisé	DCRE/ Cabinet Plan/Autres Directions Division DCRE : Toutes
	10-Suivi des Groupes thématiques de mise en œuvre du DSCRП et en particulier du Groupe Thématique « Dynamique communautaire »	<p>10.1. Analyse du PAP par les Groupes thématiques du DSCRП et évaluation des secteurs, suivis</p> <p>10.2. Plan d'action du Groupe Thématique « Dynamique communautaire » mis en œuvre et travaux du Gt pilotés par le Plan</p>	✓ Réalisé	Plan/DCRE, UPPE et Autres Directions/ ministères sectoriels/partenaires, etc. Divisions DCRE : Toutes
	11-Elaboration d'un guide de négociation, gestion, financement des ressources extérieures	11.1. Guide de négociation, gestion, financement des ressources extérieures, élaboré	Non réalisé	DCRE/Autres Services concernés Divisions DCRE : Toutes

Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Exécution	Plan- Direction(s)-Divisions
	12-Harmonisation des manuels de suivi et d'évaluation des projets et programmes de développement	12.1. Harmonisation des manuels de suivi et d'évaluation des projets et programmes de développement réalisée	Non réalisé	DCS/DCRE/Autres Services concernés Divisions DCRE : Toutes
	13-Finalisation de l'Annuaire de coopération de la RD	13.1. L'Annuaire de coopération de la RDC est finalisé	√ Partiellement réalisé	Coopération Internationale/ Plan/DCRE/Autres ministères sectoriels/partenaires, etc. Divisions DCRE : Toutes
3- Coordonner et orienter les ONG	14- Enregistrement informatisé des ONG et facilitation de leurs activités	14.1. Viabilité des ONG évaluées sur la base de critères des performances 14.2. Consommation effective des biens exonérés par les destinataires identifiés 14.3. Accords-cadres entre les ONG internationales et l'Etat, conclus 14.4. ONG viables enregistrées exercent légalement sur le terrain	√ Partiellement réalisé	DCRE/Autres Services concernés Division DCRE : ONG
	15- Elaborer et tenir à jour un fichier des ONG	15.1. Répertoire des ONG viables disponible 15.2. Apport des ONG au développement évalué 15.3. Annuaire national des ONG disponible	√ Réalisé	DCRE/Autres Services concernés Division DCRE : ONG
	16- Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des ONGD	16.1. Capacité des cadres des ONG renforcée 16.2. Capacité professionnelle des communautés de base renforcée	√ Partiellement réalisé	DCRE/Autres Services concernés Division DCRE : ONG
	17- Organisation d'un symposium de la Société civile	17.1. Société civile sensibilisée sur le rôle à jouer pour le développement dans le cadre de la coopération décentralisée et non étatique. 17.2. Eléments pour un cadre législatif des ONG	√ Réalisé	Cabinet Plan/DCRE/Autres Services concernés/Société civile/bailleurs Division DCRE : ONG
	18- Soutenir les actions des micros interventions et du Fonds Social de Développement de la France et de la Belgique	18.1. ONG financées et suivies	Non réalisé	DCRE/Autres Services concernés/Société civile/bailleurs Division DCRE : ONG
	19- Elaboration d'un nouveau cadre législatif des ONG	19.1. Nouveau cadre législatif des ONG, établi	√ Partiellement réalisé	Cabinet Plan/DCRE et Autres Directions/ ministères

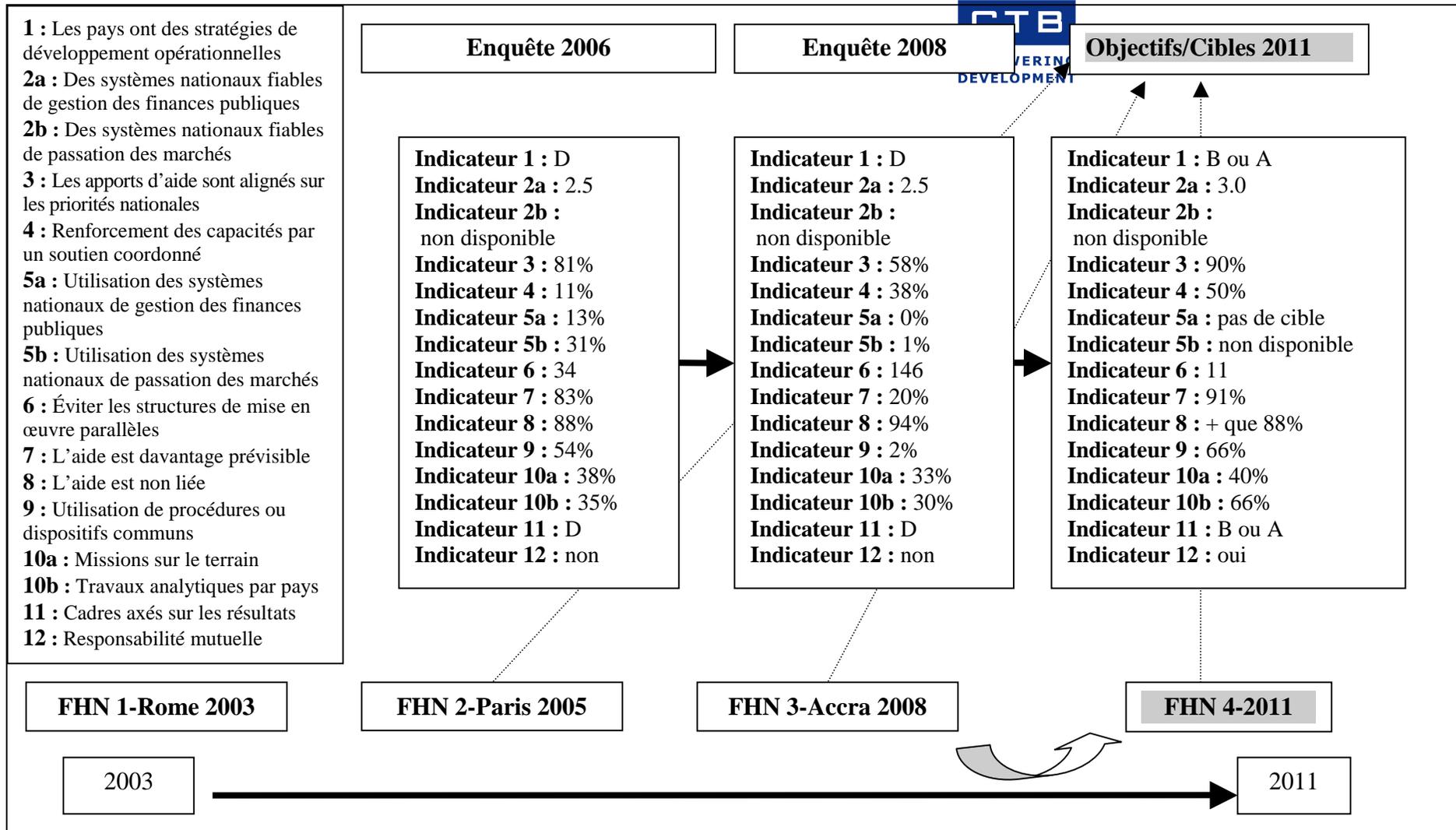
Objectifs	Actions à mener	Résultats attendus	Exécution	Plan- Direction(s)-Divisions
				sectoriels/partenaires, etc. Division DCRE : ONG
	20- Préparation d'un Bulletin d'information sur les ONG	20.1. Bulletin d'information pour diffusion auprès des différents acteurs du développement, validé et diffusé	Non réalisé	DCRE/Autres Services concernés Division DCRE : ONG
4- Coordonner la participation de la RDC aux efforts d'intégration régionale	21- Situation des dossiers concernant les regroupements régionaux (SADC, CEEAC, COMESA, NEPAD, CEPLG, etc.)	21.1. Mise en place du Comité National du NEPAD 21.2. Les dossiers de la CEEAC, SADC, CEEAC, COMESA, CEPLG, etc. sont régulièrement suivis et des rapports sont produits	✓ Réalisé	Cabinet Plan/DCRE/Autres Services concernés / ministères sectoriels/partenaires Division DCRE : Aide multilatérale
	22- Suivi des Accords de Partenariat Economique (APE).	22.1. Dialogue et négociations de l'APE RDC/Union européenne approfondi	✓ Réalisé	Cabinet Plan/DCRE/Autres Services concernés / ministères sectoriels/partenaires Division DCRE : Aide multilatérale

Réalisé et partiellement réalisé : 73% des actions (16/22)

Non réalisé/non applicable : 27% des actions (6/22)



Annexe 2: RDC - Objectifs de la Déclaration de Paris pour 2011



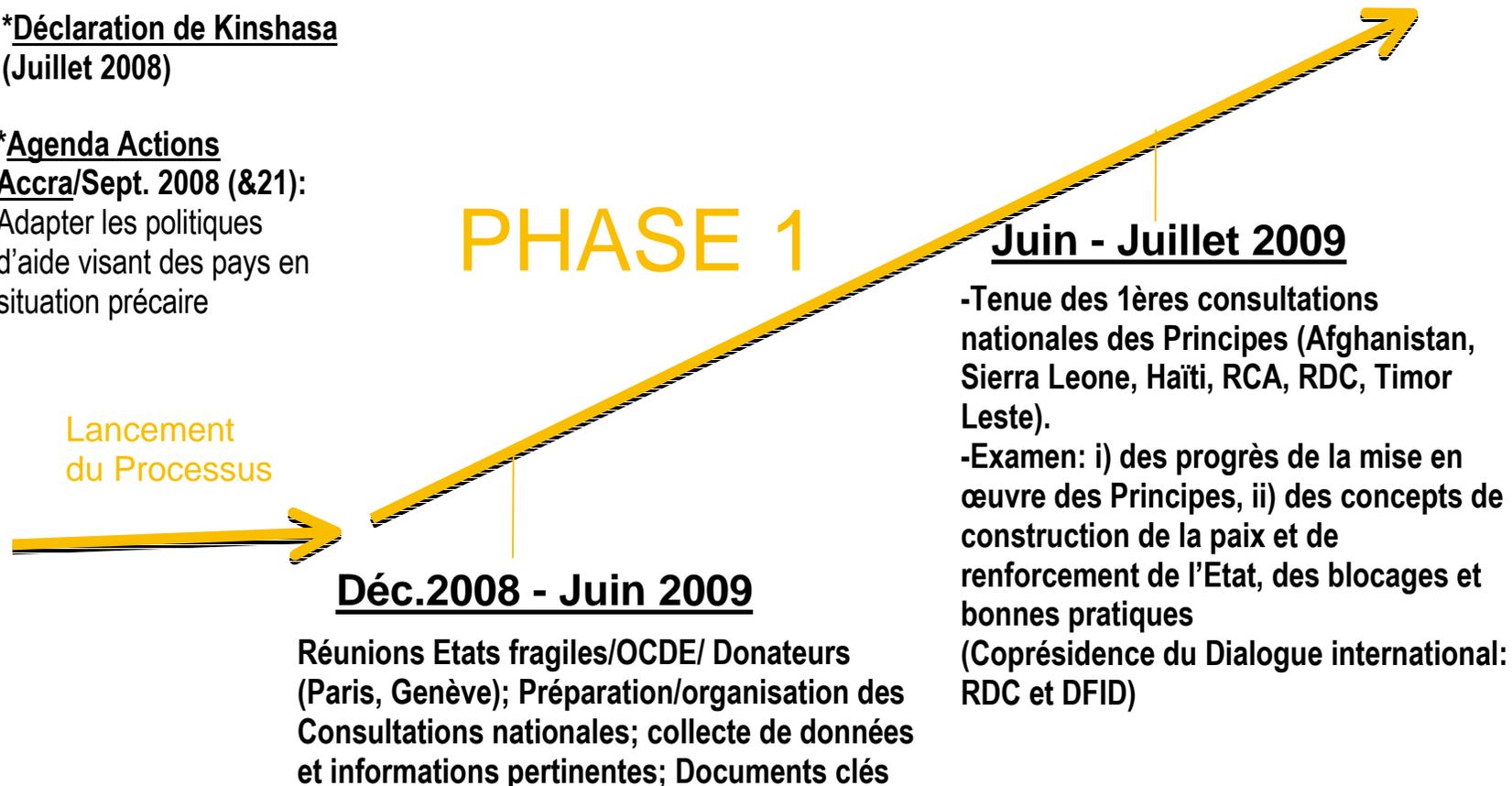


Annexe 3: Schéma du suivi des Principes et du Dialogue international sur la consolidation de la Paix et le Renforcement de l'Etat

RDC- Suivi des Principes et des consultations sur la Construction de la paix et le Renforcement de l'Etat

***Déclaration de Kinshasa**
(Juillet 2008)

***Agenda Actions**
Accra/Sept. 2008 (&21):
Adapter les politiques
d'aide visant des pays en
situation précaire



RDC- Suivi des Principes et des consultations sur la Construction de la paix et le Renforcement de l'Etat

PHASE 2

Octobre – Décembre 2009

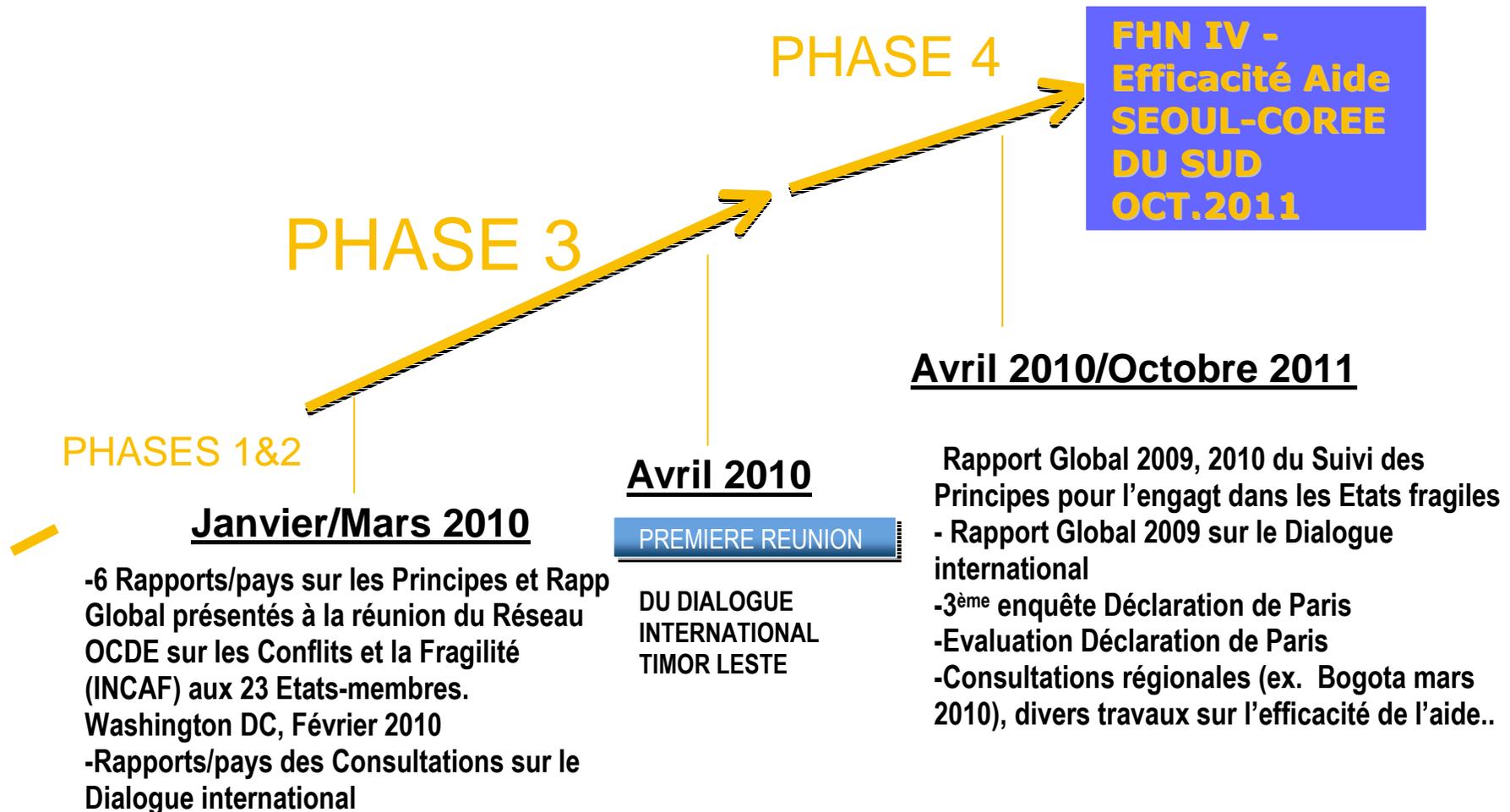
- Validation des 6 Rapports/Pays pour le suivi des Principes.
- Consultations nationales (Burundi, Libéria, République centrafricaine, RDC, Sierra Leone, Sud Soudan et Timor-Leste) en vue de préparer la 1^{ère} Réunion intern. du Dialogue international sur la Construction de la paix et le Renforcement de l'Etat (Consultations RDC, déc. 2009; février 2010)

PHASE 1

Août - Septembre 2009

Rédaction/correction des 6 Rapports/Pays pour le suivi des Principes (RDC, consultation Juin 2009); préparation de notes de réflexion sur le Dialogue international sur la Construction de la paix et le Renforcement de l'Etat

RDC- Suivi des Principes et des consultations sur la Construction de la paix et le Renforcement de l'Etat



Annexe 4: Résumé du Rapport pays RDC 2009 sur le suivi des Principes

PRINCIPES	RESULTATS	PRIORITES
1-PRENDRE LE CONTEXTE COMME POINT DE DÉPART	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse du contexte en RDC reste multiple et fragmentée, et quand elle existe, l'information circule mal. • Manque de partage d'informations et d'appel à l'expertise congolaise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comblent les déficits d'information et éviter leur duplication. • Mettre en place des mécanismes nationaux efficaces de collecte des données et de suivi/évaluation des projets.
2-NE PAS NUIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Des bonnes pratiques dans le secteur humanitaire existent, mais faible application du principe dans le secteur du développement. • Insuffisance de la MONUC à remplir son mandat. • Doute sur des intérêts cachés dans le secteur minier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Répartir l'aide de façon à ne pas oublier les régions défavorisées, dont certaines (Bandundu, Équateur, Kasai oriental) sont « orphelines de l'aide ». • Développer des stratégies provinciales pour la réduction de la pauvreté.
3-FAIRE DU RENFORCEMENT DE L'ÉTAT L'OBJECTIF FONDAMENTAL	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est bien intégré dans la programmation de l'aide, mais manque de résultats visibles et de l'implication de l'administration publique ; • parfois aussi la trop grande visibilité des acteurs internationaux nuit à la légitimité de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la cohésion nationale, sans faire de discrimination. • Aider le Gouvernement congolais à mobiliser ses propres ressources. • Pour le Gouvernement, accélérer la mise en œuvre du Contrat de Gouvernance.
4-ACCORDER LA PRIORITÉ À LA PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • La communauté internationale joue un rôle positif dans la prévention, mais un faible soutien est donné aux programmes de long terme touchant aux causes profondes du conflit. • La reconstruction du tissu social a été identifiée comme une priorité. • Le développement local, le dialogue et la réconciliation, la lutte contre l'impunité et la question foncière auraient trop tendance à être mis de côté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire pression sur les pays voisins pour trouver des solutions politiques régionales et internes. • Mettre davantage l'accent sur les aspects traditionnels de la construction de la paix, en particulier, la justice transitionnelle.

5-LIENS ENTRE LES OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Les 3D (Diplomatie, Défense, Développement) ont bien été pris en compte dans les programmes, mais les résultats du soutien au secteur sécuritaire restent limités. • Le support au secteur de la sécurité n'a pas été suffisant, coordonné et efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler l'appui à la formation d'une armée républicaine et professionnelle et renforcer de la lutte contre l'impunité.
6-PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION COMME FONDEMENT DES SOCIÉTÉS STABLES ET SANS EXCLU	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'aide per capita. • Faible influence sur la lutte contre l'impunité, la corruption et les atteintes aux droits de l'homme. 	
7-S'ALIGNER SUR LES PRIORITÉS NATIONALES	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'alignement sur les systèmes nationaux de passation de marchés ; • la gestion des finances publiques est jugée trop faible. • Manque d'opérationnalisation des mécanismes d'alignement aux priorités nationales en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre d'unités parallèles et davantage impliquer l'administration publique. • Créer un fond commun pour soutenir le renforcement des capacités de l'État.
8-S'ACCORDER SUR DES MÉCANISMES CONCRETS DE COORDINATION	<ul style="list-style-type: none"> • Des progrès ont été faits quant à la coordination de l'aide humanitaire, mais tendance à créer des structures parallèles de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. • Manque de coopération sur le terrain et dans la réforme de l'armée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une meilleure passerelle entre l'action humanitaire et l'aide au développement de plus long terme. • Revoir le travail des groupes thématiques de coordination.
9-AGIR VITE ... MAIS RESTER ENGAGÉS ASSEZ LONGTEMPS	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu consensus sur le fait que la communauté internationale n'agit pas suffisamment vite. • Les mécanismes de réponse rapide d'intervention restent rares en dehors des actions humanitaires. • L'exécution de projets est retardée par des lourdeurs administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des modalités de financement plus souples et rapides. • Reconfigurer les activités de la mission intégrée des Nations Unies avec le Cadre Stratégique Intégré (initiative conjointe MONUC/Equipe pays des Nations Unies). • Réallouer les fonds vers le renforcement de l'Etat et la réforme de l'armée.
10-ÉVITER DE CREER DES POCHEs D'EXCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide de développement et l'aide humanitaire sont inégalement repartis sur le territoire. • L'aide à l'est est avant tout humanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le Gouvernement dans son programme de décentralisation.



Annexe 5: Fiche pour l'enregistrement des ASBL et EUP (décembre 2009)

PGAI - FICHE DE RENSEIGNEMENT D'ORGANISATION SOCIETE CIVILE ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF ET ETABLISSEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE

N.B : Les champs marqués d'un * sont obligatoires

I. IDENTIFICATION		
1. Nom de l'Organisation *	Champ obligatoirement renseigné	
2. Acronyme de l'Organisation	Champ renseigné non obligatoire	
3. Type et Groupe de l'Organisation * Champs obligatoirement renseignés (nous devons changer ces options par l'Administrateur PGAI ; le problème qui semble subsister est notre difficulté à supprimer des types ou groupe devenus caduques, même après avoir supprimé toutes les organisations leur appartenant initialement, après les avoir réaffectées préalablement à de nouveaux types et groupes)	<p><u>TYPE</u></p> <p><input type="checkbox"/> ASBL</p> <p><input type="checkbox"/> Etablissement d'Utilité Publique</p> <p><input type="checkbox"/> Autres</p>	<p><u>GROUPE</u></p> <p>1. ONG 2. Association confessionnelle 3. Association culturelle, sociale ou économique</p> <p>Etablissement d'Utilité Publique</p> <p>Autres</p>
	4. Pays d'origine *	Champ obligatoirement renseigné Insérer un menu déroulant des pays du monde
	5. Objet social de l'organisation *	Champ texte obligatoirement renseigné
6. Personnel de l'organisation en RDC Champs renseignés non obligatoires	<p>Nombre de nationaux</p> <p>- Année 1..... Nombre :.....</p> <p>- Année 2..... Nombre :.....</p> <p>- Année n.../... ..Nombre :.....</p> <p>Nombre d'expatriés</p> <p>- Année 1..... Nombre :.....</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Année 2..... Nombre :..... - Année n.../... ..Nombre :..... <p>(Attention les années doivent être par ordre chronologique)</p>
7. Acte d'obtention de la personnalité juridique (ASBL Nationale)	Champ texte renseigné non obligatoire
8. Date d'obtention de la personnalité juridique (ASBL Nationale)	Champ date renseigné non obligatoire
9. Numéro de l'ordonnance d'autorisation de fonctionnement (ASBL Etrangère)	Champ texte renseigné non obligatoire
10. Date de l'ordonnance d'autorisation de fonctionnement (ASBL Etrangère)	Champ date renseigné non obligatoire
11. Numéro d'enregistrement du Ministère sectoriel	Champ texte renseigné non obligatoire
12. Date d'enregistrement du Ministère sectoriel	Champ date renseigné non obligatoire
13. Numéro d'enregistrement du Ministère Plan	Champ texte renseigné non obligatoire
14. Date d'enregistrement du Ministère du Plan	Champ date renseigné non obligatoire
15. Numéro impôt	Champ texte renseigné non obligatoire
II. PREFERENCES	
16. Secteurs d'intervention *	Champs obligatoirement renseignés Utiliser le format existant avec les champs « classification sectorielle » et « préférence de classification sectorielle » bouclage pour plusieurs secteurs de CAD-OCDE
17. Zone d'intervention de l'organisation * Champ obligatoirement renseigné	Pays (*) Provinces (*) NB. plusieurs provinces possibles (il faut boucler) District (Champ renseigné non obligatoire) Territoire (Champ renseigné non obligatoire) <u>Utiliser le même format localisation que pour les activités PGAI (pays ou provinces, puis par province : district et territoire)</u>

18. Bénéficiaires	Champ renseigné non obligatoire insérer une boîte de texte où l'on peut indiquer de manière narrative quels sont les bénéficiaires du projet
III. BUDGET	
19. Budget Annuel en dollars Etats Unis Champs renseignés non obligatoires	<p>A. Montant global Année x : Montant USD : Année y : Montant USD : Année z : Montant USD :</p> <p>B. Ressources propres Année x : Montant USD : Année y : Montant USD : Année z : Montant USD :</p> <p>C. Ressources donateurs Année x : Montant USD : Année y : Montant USD : Année z : Montant USD :</p> <p>D. Donateurs Utiliser le menu déroulant des organisations de la PGAI avec boucle</p>
IV. CONTACTS	
20. Adresse du siège social de l'organisation *	Champs obligatoirement renseignés N°. , rue/ av. / Ville / Pays
21. Adresse du siège d'exploitation en RDC *	Champs obligatoirement renseignés N°. , rue/ av. / Ville / Province
22. Site web de l'ONG	Champ renseigné non obligatoire
23. Responsable 1 Champs renseignés non obligatoires	Mr / Mme / Mlle: Fonction : Email : / Téléphone :
24. Responsable 2 Champs renseignés non obligatoires	Mr / Mme / Mlle: Fonction : Email : / Téléphone :
V. AUTRES INFORMATIONS	
25. Autres informations	<u>Insérer une boîte de texte libre</u>

Annexe 6: Agenda de la rencontre des Ministres provinciaux du Plan (Kisangani, 15-16 déc.2009)

Politique envers les Associations Sans But Lucratif et les Etablissements d'Utilité Publique

JOUR 1 : Mardi 15 Décembre 2009

Modérateur : Norbert MOSUNGA, Chef de la Division Provinciale du Plan - Kisangani

MODULE 1. SESSION D'OUVERTURE		
8.00-8.30	Arrivée et Installation des participants de la Rencontre	Protocole
8.30-9.00	Début de la séance d'ouverture	Protocole
	Mot de bienvenue	Gouverneur de la Province Orientale
	Mot du Coordonnateur Résident/Humanitaire ai. du Système des Nations – Unies	Hamidou DIAOUGA, Chef Bureau du PNUD/Kisangani
	Discours d'ouverture	Olivier KAMITATU, Ministre National du Plan
	Cocktail	
MODULE 2. SESSION ORDINAIRE		
9.00 - 9.30	Présentation de la feuille de route des réformes pour l'amélioration du Climat des Affaires et des Investissements Echanges et questions	Mumba MATIPA, Déléguée Principale du Comité de Pilotage du Climat des Affaires et des Investissements

THEME 1 : Le cadre législatif et opérationnel des ASBL/EUP		
9.30 -10.30	Situation du cadre législatif et opérationnel des ASBL et des EUP Echanges et questions	Laurent Bongolo , <i>Chef de Division à la DCRE -Ministère du Plan</i>
10.30-11.30	Présentation du Moratoire pour les ASBL et EUP Echanges et questions	Jean-Pie Ilaka , <i>Consultant Ministère du Plan</i>
11.30-11.45	Pause-café	
THEME 2 : Les Edits Provinciaux		
11.45-12.45	Orientations-clés pour l'élaboration d'un Edit provincial Echanges et questions	Maître G. KHASHA ka NASHI , <i>Consultant OCHA</i>
12.45-13.45	Déjeuner	
13.45-14.15	Travaux de Groupes : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Travaux sur le moratoire • Groupe 2 : Travaux sur l'Edit provincial <p><i>NB : chaque Province désigne un participant dans le Groupe 1 et un autre participant dans le Groupe 2, afin de pouvoir couvrir les deux thèmes.</i></p>	
14.15-15.15	Mise en commun des propositions des 2 Groupes de travail. Echanges	
15.15-15.45	Pause-café	
15.45-16.15	Synthèse des travaux (Moratoire ; Edits Provinciaux). Fin des travaux de la première journée	Modérateur

JOUR 2 : Mercredi 16 Décembre 2009

Modérateur : Norbert MOSUNGA, Chef de la Division Provinciale du Plan - Kisangani

MODULE 3. SESSION ORDINAIRE		
8.00-8.30	Arrivée et Installation des participants à la table ronde	Protocole
Thème 3 : PGAI /Répertoire national des ASBL-EUP et système de Suivi- Evaluation		
8.30- 9.00	Le Plan d'Actions Humanitaire des Nations Unies (2010) Echanges	ABDOU Dieng, Représentant du PAM, Coordonnateur Résident/ Humanitaire a.i du système des Nations Unies
9.00- 9.30	La Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements et sa connexion avec les Provinces Echanges	Yvon MOMBONG, Coordonnateur de la PGAI, Ministère du Plan
9.30- 10.00	Constitution du Répertoire national des ASBL/EUP et PGAI Echanges	Adolphe NLEMBA NDONGALA SIYA Chef de Bureau à la DCRE -Ministère du Plan
10.00-10.15	Pause-café	
10.15-10.45	Synthèse de la Rencontre ; Résolutions	Kasonga MBELU, Directeur à DPR -Ministère du Plan
10.45-11.00	Mot du Coordonnateur Résident/Humanitaire ai. du Système des Nations Unies	Abdou DIENG, Représentant du PAM
11.00-11.30	Clôture de la Rencontre des Ministres Provinciaux du Plan – Prochaines étapes	Olivier KAMITATU, Ministre National du Plan
11.30-12.00	Déjeuner	

Annexe 7: Communiqué de presse de Kisangani (16 décembre 2009).

Sous le haut patronage du Ministre National du Plan, Son Excellence Olivier KAMITATU ETSU, il s'est tenu à Kisangani du 15 au 16 décembre 2009, la troisième rencontre des Ministres Provinciaux du Plan sur le thème « Politique envers les Associations Sans But Lucratif et les Etablissements d'Utilité Publique ». Ont pris part à la session, le Ministre National du Plan, le Gouverneur de la Province Orientale, les Ministres provinciaux du Plan, les Représentants des organisations du Système des Nations Unies, les Chefs de Divisions Provinciales du Plan, les Consultants, les représentants de la Société Civile, les Cadres du Ministère National du Plan et les membres du Cabinet du Ministre National du Plan.

Les travaux se sont déroulés en deux jours. Pour la **première journée**, (i) Présentation de la feuille de route des réformes pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements, par la Déléguée Principale du Comité de Pilotage du Climat des Affaires et des Investissements (CPAI), Madame MUMBA MATIPA, (ii) Situation du cadre législatif et opérationnel des ASBL et des EUP », par le Chef de Division du Plan Monsieur BONGOLO, (iii) Présentation du Moratoire pour les ASBL et EUP » par Me Jean Pie ILAKA, (iv) Orientations-clés pour l'élaboration d'un Edit provincial » par Me KHASHA. Pour la **deuxième journée**, (i) Plan d'Action Humanitaire des Nations Unies (2010) par Monsieur Dieng, représentant du PAM, (ii) La Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements et sa connexion avec les Provinces » par Monsieur Yvon MOMBONG, (iii) l'élaboration du Répertoire national des ASBL/EUP par Monsieur NLEMBA Ndongala. Des échanges qui se sont dégagés, il en est ressorti les recommandations ainsi que la feuille de route ci-après :

RECOMMANDATIONS

1. Renforcer le réseau de concertation avec les Ministères provinciaux,
2. Améliorer la circulation de l'information entre le niveau national et le niveau provincial,
3. Présenter un édit provincial type dans le domaine du partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement fonctionnant sur l'étendue de la République, au plus tard le 10 janvier 2010,
4. Mettre en place au plus tard le 31 janvier 2010 une commission mixte chargée de préparer le moratoire,
5. A l'endroit du 1^{er} Ministre et du Ministre des Finances, la levée de la décision suspendant les exonérations en faveur des ASBL et EUP.



FEUILLE DE ROUTE ISSUE DES TRAVAUX DE KISANGANI

5. Présentation **dans les meilleurs délais** par Monsieur le Ministre National du Plan des recommandations des travaux ces assises aux deux commissions interministérielles: Commission Economique et Reconstruction (ECOREC) ainsi que la Commission chargée des Besoins sociaux de base ;
6. Présentation en **janvier 2010** par Monsieur le Ministre National du Plan des recommandations des travaux ces assises au Conseil des Ministres,
7. Présentation d'un édit provincial type dans le domaine du partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement fonctionnant sur l'étendue de la République, au plus tard **le 10 janvier 2010**,
8. Mise en place **au plus tard le 31 janvier 2010** d'une commission mixte chargée de préparer le moratoire.

Les Ministres Provinciaux du Plan remercient le Gouverneur de la Province Orientale pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et se félicitent de la qualité des travaux.

**Service de presse, Ministère du Plan
Kisangani, le 16 décembre 2009.**